

# SEANCE 2017-07 DU 28 AOUT 2017

*Convocation du 22/08/2017*

*Affichée à la porte de la Mairie le 22/08/2017*

*L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit août à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Valérie LEVEQUE, Maire.*

**Etaient présents :**

M. Yves JEANNETEAU, M. Éric PERRET, M. Laurent DILLEU, Mme Viviane RAIMBAULT et Mme Sandrine WALEK, Adjoints.

M. Philippe MIRVEAUX, Mme Françoise SOUYRI, M. Emmanuel GODEFROY, Mme Vanessa LEPAGE, et Mme Sonia WEISS-VOISIN, Conseillers Municipaux.

**Etaient excusés :**

Mme Marie-Pascale GUILLAUME,

M. Didier AGATOR,

M. Emmanuel CORNILLEAU qui a donné pouvoir à M. Yves JEANNETEAU,

M. Grégoire CROTTÉ qui a donné pouvoir à M. Eric PERRET,

Mme Estelle BOUTEILLER.

**Secrétaire de séance :** Mme Sonia WEISS-VOISIN

*Convocation du 22 août 2017*

*Nombre de conseillers en exercice : 16*

*Nombre de conseillers présents : 11 + 2 pouvoirs*

*Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 29 août 2017.*

-----

*Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité, sans modifications.*

-----

**DCM-2017-76 -5,4- : INFORMATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL**  
*(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 31 août 2017)*

Madame le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'elle a prises en application de la délibération n°2014-44 du 10 avril 2014 portant délégation du Conseil municipal au Maire, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales :

**1. Devis divers et autres engagements financiers**

- **Fonctionnement**

- BOURCIER : remise en état salle du basket suite à effraction : **1 895.24 € TTC**,
- PLANCHENault : impression bulletin juillet : **706.95 € TTC**,
- GILBERT AUDREY : Animations TAP'S 2017/2018-Arts du cirque et Danses latines : **1.458,00 € TTC**,

- **Investissement**

- SECHER : Grume de chêne pour jeux enfants au parc de la Rôme : **393.20 € HT**,
- BIOPARC DOUÉ : Sculpture rhinocéros bois : **1041.67 € HT**.

*Madame le Maire informe également le Conseil municipal des recrutements qu'elle a engagés récemment en application de délibérations du Conseil municipal :*

- **HERBERT Mathilde** : CDD 15,27/35ème du 01.09.2017 au 31.08.2018 (Renfort restaurant scolaire, TAP'S, distribution du bulletin),
- **BAUMARD Aurélie** : Responsable des services périscolaires, recrutement par voie de mutation au 28.08.2017.

-----

**DCM-2017-77 – 8.1 – : TAP'S : CONVENTION AVEC L'USSCA POUR L'ANNÉE 2017/2018**

*(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 31 août 2017)*

Madame Viviane RAIMBAULT rappelle les conventions d'objectifs annuelles signées depuis la rentrée scolaire 2014 avec le Président de l'association « USSCA FOOTBALL » pour l'animation des TAP'S (4 séances hebdomadaires d'une durée d'une heure sur les 36 semaines de temps scolaire).

Madame Viviane RAIMBAULT explique que les animations réalisées ont donné entière satisfaction et qu'il est proposé de signer une convention selon les modalités suivantes : 3 séances hebdomadaires d'une durée d'une heure sur les 36 semaines de temps scolaire pour 2 430,00 €.

*Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- **ACCEPTE** la convention d'objectifs proposée par l'association « USSCA FOOTBALL », jointe à la présente délibération ;
- **DIT** qu'une subvention de 2 430,00 € maximum sera versée à l'association selon les modalités prévues à l'article 6 de la convention ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la présente convention d'objectifs avec le Président de l'association « USSCA FOOTBALL ».

-----

**DCM-2017-78 – 8.1 – : TAP’S : CONVENTION AVEC LE CSI POUR L’ANNÉE 2017/2018**

*(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 31 août 2017)*

Madame Viviane RAIMBAULT présente aux conseillers municipaux un projet de convention d’objectifs 2017 / 2018 proposée à l’association « CSI – L’Atelier » par la commune pour l’animation des TAP’S.

Par cette convention, l’association « CSI – L’Atelier », s’engage à animer deux séances hebdomadaires d’Animation découverte de la nature et de l’environnement – Activités manuelles et créatives d’une durée d’une heure destinée à un groupe de 18 élèves maximum sur les 36 semaines de temps scolaire entre le 4 septembre 2017 et le 6 juillet 2018. Comptant les temps de préparation, d’accompagnement et de réunion, l’animateur sera rémunéré sur la base d’une heure et trente minutes par séance. En contrepartie, la convention prévoit que la commune verse à l’association une subvention de 2.096,00 € TTC maximum pour lui permettre de répondre aux objectifs définis.

***Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal :***

- **ACCEPTE** la convention d’objectifs proposée à l’association « CSI – L’Atelier » et jointe à la présente délibération ;
- **DIT** qu’une subvention de 2.096,00 € maximum sera versée à l’association dans les modalités prévues à l’article 6 de la convention ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la présente convention d’objectifs avec le Président de l’association « CSI – L’Atelier ».

-----

**DCM-2017-79 – 8.1 – : TAP’S : CONVENTION AVEC L’ASSOCIATION JEUNESSE ANGEVINE POUR L’ANNÉE 2017/2018**

*(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 31 août 2017)*

Madame Viviane RAIMBAULT rappelle les conventions d’objectifs annuelles signées depuis la rentrée scolaire 2014 avec le Président de l’association « JEUNESSE ANGEVINE » pour l’animation des TAP’S (2 séances hebdomadaires d’animation musicale d’une durée d’une heure sur les 36 semaines de temps scolaire).

Madame Viviane RAIMBAULT explique que les animations réalisées ont donné satisfaction et qu’il est proposé de signer une convention selon des modalités identiques pour l’année 2017/2018, pour deux séances hebdomadaires d’une heure sur les 36 semaines de temps scolaire pour 2 916,00 €.

***Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal :***

- **ACCEPTE** la convention d’objectifs proposée par l’association « JEUNESSE ANGEVINE », jointe à la présente délibération ;
- **DIT** qu’une subvention de 2 916,00 € maximum sera versée à l’association selon les modalités prévues à l’article 6 de la convention ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la présente convention d’objectifs avec le Président de l’association « JEUNESSE ANGEVINE ».

-----

**DCM-2017-80\_4.1 - : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**  
*(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 31 août 2017)*

Madame le Maire rappelle la délibération n°2017-70 du 26.06.2017 portant mise à jour du tableau des emplois permanents de la commune de Champtocé sur Loire, tel qu'il apparaît ci-dessous :

<b>COMMUNE DE CHAMPTOCE-SUR-LOIRE</b>			
<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS</b>			
<b>N° POSTE</b>	<b>CAT.</b>	<b>GRADE</b>	<b>TAUX D'EMPLOI (ETP)</b>
1	B	Rédacteur principal 2cl	1,00
2	B	Rédacteur	1,00
3	C	Adjoint administratif principal de 2 cl	1,00
4	C	Adjoint administratif principal de 2 cl	1,00
5	C	Adjoint technique principal de 2 cl	1,00
6	C	Adjoint technique principal de 2 cl	1,00
7	C	Adjoint technique territorial	1,00
8	C	Adjoint technique territorial	1,00
9	C	Adjoint technique principal de 2 cl	1,00
10	C	Adjoint technique territorial	0,48
11	C	Adjoint technique territorial	0,30
12	C	Adjoint technique territorial	0,95
13	C	Adjoint technique territorial	0,78
14	C	Adjoint technique territorial	0,58
15	C	ATSEM principal de 2 cl	1,00
16	B	Animateur Territorial	0,80
			13,89

Il appartient au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant que l'avis du Comité Technique a été sollicité ;

Suite à la démission de la Responsable des Services Périscolaires recrutée en mai et à l'arrivée de sa remplaçante par voie de mutation, Madame le Maire propose au Conseil Municipal les modifications suivantes :

- Suppression de l'emploi n°16 d'Animateur Territorial (création prévue initialement au 04.09.2017) ;
- Création de l'emploi n°16 d'Adjoint Technique Territorial à compter du 28.08.2017 ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal par délibération n°2017-70 du 26.06.2017 ;

*Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents sont inscrits au budget communal ;
- **MODIFIE** ainsi le tableau des emplois :

<b>COMMUNE DE CHAMPTOCE-SUR-LOIRE</b>			
<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS</b>			
<b>N° POSTE</b>	<b>CAT.</b>	<b>GRADE</b>	<b>TAUX D'EMPLOI (ETP)</b>
1	B	Rédacteur principal 2cl	1,00
2	B	Rédacteur	1,00
3	C	Adjoint administratif principal de 2 cl	1,00
4	C	Adjoint administratif principal de 2 cl	1,00
5	C	Adjoint technique principal de 2 cl	1,00
6	C	Adjoint technique principal de 2 cl	1,00
7	C	Adjoint technique territorial	1,00
8	C	Adjoint technique territorial	1,00
9	C	Adjoint technique principal de 2 cl	1,00
10	C	Adjoint technique territorial	0,48
11	C	Adjoint technique territorial	0,30
12	C	Adjoint technique territorial	0,95
13	C	Adjoint technique territorial	0,78
14	C	Adjoint technique territorial	0,58
15	C	ATSEM principal de 2 cl	1,00
16	C	Adjoint technique territorial	0,51
			13,60

-----

**DCM-2017-81 - 4.2 - : CRÉATION DE POSTES TEMPORAIRES POUR LES SERVICES PÉRISCOLAIRES**

*(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 31 août 2017)*

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au niveau du restaurant scolaire municipal et des Temps d'Activités Péri-éducatives ;

*Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :*

- Le recrutement de deux agents contractuels dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum allant du 1er septembre 2017 au 31 août 2018 inclus ;
- Ces agents assureront des fonctions de service au restaurant scolaire et/ou d'animation sur les temps d'activités péri-éducatives à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 15.27 heures et 8.04 heures ;
- La rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut du premier échelon du grade d'adjoint technique territorial ;
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

-----

**DCM-2017-82 - 9.1 - : ASSAINISSEMENT : RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE 2016**

*(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 31 août 2017)*

Monsieur Yves JEANNETEAU rappelle que le Code Général des collectivités territoriales impose, par ses articles D2224-1 à D2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation du rapport 2016 par Monsieur Yves JEANNETEAU, adjoint délégué, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine ce rapport.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

-----

**DCM-2017-83 - 5.7 - : SIAEP : RAPPORT EAU POTABLE 2016**

*(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 31 août 2017)*

Monsieur Emmanuel GODEFROY, représentant de la commune au SIAEP, présente aux Conseillers Municipaux le rapport Prix et qualité du service d'eau potable du SIAEP de Loire Béconnais, pour l'exercice 2016.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine ce rapport.

-----

**QUESTIONS DIVERSES**

- *Projet de sécurisation de la mairie :*

Création d'un groupe de travail pour suivre le projet composé de : Eric PERRET, Laurent DILLEU, Emmanuel GODEFROY, Philippe MIRVEAUX, Valérie LEVEQUE.

- *Dimanche 03.09 : Exposition et animations de l'association Croix de Sable ;*
- *Construction du centre de Secours : présentation de la convention financière signée avec le SDIS ;*

- ***Projet d'installation d'une aire de jeux au sein du lotissement des Croisneaux***

Création d'un groupe de travail pour suivre le projet composé de : Laurent DILLEU, Sandrine WALEK, Emmanuel GODEFROY, Vanessa LEPAGE, Eric PERRET, Philippe MIRVEAUX.

- ***Prochain Conseil Municipal : lundi 25 septembre à 20h00.***

-----

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.*

-----